

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Vincent COULOMB - Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Jean-Louis BONAN représenté par Guy SAUVAYRE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Eric DIARD représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Josette FURACE représentée par Marc LOPEZ - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Louisa HAMMOUCHE représentée par Samia GHALI - Garo HOVSEPIAN représenté par Eugène CASELLI - Paule JOUVE représentée par Bernard MARTY - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danielle MILON - Janine MARY représentée par Catherine CHAZEAU - Christophe MASSE représenté par Vincent GOMEZ - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Dominique TIAN représenté par Carine ROGER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO - Mireille BENEDETTI - Marie-Arlette CARLOTTI - Laurent COMAS - Yann FARINA - Albert GUIGUI - Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 026-1313/15/CC

■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme relative à l'opération soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments

DEE 15/13649/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé le 22 juin 2009 par délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 le Plan Climat-Energie Territorial (PCET) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Le PCET fixe les objectifs de MPM en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, de diminution des consommations d'énergies et de production des énergies renouvelables.

Il ressort du diagnostic des émissions de GES réalisé en 2014 sur des chiffres 2011 que le secteur des bâtiments est le deuxième secteur le plus émetteur de GES (19 %) après les transports (30%).

Afin de diminuer ces émissions et dynamiser les démarches exemplaires portées par les acteurs locaux sur le territoire de MPM, l'autorisation de programme « soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments » a été créée par délibération n° PEDD 015-433/14/CC du 9 octobre 2014.

Grâce à cette opération, plusieurs projets exemplaires ont pu être aidés :

- la rénovation d'un bâtiment insalubre en foyer médicalisé pour les personnes sans abris par le PACT 13 dans le 1^{er} arrondissement de Marseille,
- la construction d'un bâtiment à haute qualité environnementale (labellisé « BDM ») de l'association Colinéo ainsi que l'installation d'instruments de sous-comptage électrique.

Depuis 2012, année d'approbation du PCET, les émissions de GES sur le territoire de MPM ont diminuées de 5,8 %. Afin de continuer à soutenir des projets ambitieux et atteindre l'objectif fixé à 2020, il est proposé de revaloriser l'autorisation de programme de cette opération d'un montant de 90 000 euros TTC.

En effet, plusieurs demandes de subventions ont été déposées auprès des services de MPM et cette augmentation d'autorisation de programme permettrait de maintenir une dynamique vertueuse sur le territoire.

L'augmentation de cette opération permettrait notamment le financement de deux nouveaux projets exemplaires et porterait le montant total de l'autorisation de programme de 250 000 euros TTC à 340 000 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Signé le 25 Septembre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire 99-533 du 25 juin 1999 ;
- La loi 2005-781 du 13 juillet 2005 relative au programme fixant les orientations de la loi politique énergétique (Loi POPE) ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 relative aux « Modalités d'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial – Préfiguration du Plan Climat-Energie Territorial – Bilan carbone - Définition des objectifs – Elaboration et mise en œuvre du programme d'actions demande de subvention » ;
- La délibération n° DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération PEDD 015-433/14/CC du 9 octobre 2014 relative à la création et l'affectation d'une autorisation de programme « soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments » dans le cadre du PCET

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Climat-Energie Territorial afin de valoriser les démarches volontaires et exemplaires sur le territoire de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur son patrimoine ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la revalorisation de l'opération n°2014/00028 «soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments», d'un montant de 90 000 euros TTC, soit 75 000 euros HT portant le montant total de l'autorisation de programme de 250 000 euros à 340 000 euros TTC.

Article 2 :

Est approuvée l'affectation de l'opération d'investissement «soutenir des projets de maîtrise de l'énergie dans les bâtiments» pour un montant de 90 000 euros TTC.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Opération : 2014/00028 – Sous-Politique : G 610 – Nature : 20421 — Fonction : 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 135 000 euros TTC

Année 2016 : 80 000 euros TTC

Année 2017 : 29 840 euros TTC

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable
Plan climat - Maîtrise de l'énergie

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Eric LE DISSES

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER